

**Direction Générale des Services  
Direction Appui à la Performance**

Arrêté N° : ..... 24/2608 ..... du ..... 23 AVR. 2024

**OBJET :** Prévention des conflits d'intérêts

---

### **Arrêté portant déport du douzième Vice-président du Conseil départemental**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.1111-1-1, L.1111-6 et L.1524-5,

Vu la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983,

Vu la Loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique,

Vu la Loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale,

Vu le Décret n° 2014-90 du 31 janvier 2014 portant application de l'article 2 de la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique,

Vu la délibération du Conseil départemental n° 64 en date du 23 juillet 2021 portant sur les représentations des organismes extérieurs dans lesquels le Douzième Vice-Président du Conseil départemental a été désigné,

Vu l'arrêté n°24/1686 du 14 mars 2024, portant déport du douzième Vice-Président du Conseil départemental,

Considérant la situation de conflit d'intérêts avec certaines structures identifiées dans le tableau ci-dessous,

#### **ARRÊTE :**

**Article 1 :** Abroge l'arrêté numéro 24/1686 du 14 mars 2024.

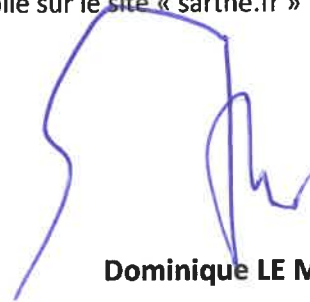
**Article 2 :** Monsieur Daniel CHEVALIER, Douzième Vice-Président du Conseil départemental de la Sarthe, Vice-Président de la Commission Développement des territoires, Agriculture, Développement durable et Transition Énergétique s'abstient de toute intervention nécessaire à l'instruction, au suivi, au vote et à l'exécution des décisions concernant les organismes figurant dans le tableau ci-dessous.

| Organisme extérieur  | Compétence organisme extérieur | Fonctaire           | Evaluation du risque selon la HATVP   |
|--|--------------------------------|---------------------|---|
| Ecole de Karaté de Sablé-sur-Sarthe  | Président                      | M. Daniel CHEVALIER | Déport général<br>Toutes délibérations  |
| Maine Science  |                                | M. Daniel CHEVALIER |   |
| Commission départementale des risques naturels majeurs                                     |                                | M. Daniel CHEVALIER | Déport partiel Article 1111-6 II " Les représentants mentionnés au I du présent article ne participent pas aux décisions de la collectivité territoriale ou du groupement attribuant à la personne morale concernée un contrat de la commande publique, une garantie d'emprunt ou une aide revêtant l'une des formes prévues au deuxième alinéa du I de l'article L 1511-2 et au deuxième alinéa de l'article L 1511-3, ni aux commissions d'appel d'offres ou à la commission prévue à l'article L 1411-5 lorsque la personne morale concernée est candidate, ni aux délibérations portant sur leur désignation ou leur rémunération au sein de la personne morale concernée." |
| Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques       |                                | M. Daniel CHEVALIER |   |
| Communauté d'établissements gériatriques de la vallée de la sarthe (CEGVS) Auvers le Hamon | Conseil d'administration       | M. Daniel CHEVALIER |   |
| Enpaei publics autonomes de Loué   | Conseil d'administration       | M. Daniel CHEVALIER |   |
| Enpaei publics autonomes de Mansigné   | Conseil d'administration       | M. Daniel CHEVALIER |   |
| Etablissement de Santé - Centre hospitalier intercommunal Pôle Sarthe ex Loir              | Conseil de surveillance        | M. Daniel CHEVALIER |   |
| Office Public de l'Habitat Sarthe habitat  | Conseil d'administration       | M. Daniel CHEVALIER |   |
| Sarthe Culture   |                                | M. Daniel CHEVALIER |   |
| Sarthe Tourisme  |                                | M. Daniel CHEVALIER |   |
| Société d'équipement et de construction de la Sarthe (AMENAO)                              |                                | M. Daniel CHEVALIER |   |

**Article 3 :** Le présent arrêté restera en vigueur durant toute la durée du mandat, sauf éventuelle modification de la situation de Monsieur Daniel CHEVALIER au sein des organismes identifiés, qui mettrait fin au risque de situation de conflit d'intérêt et de conseiller intéressé.

**Article 4 :** Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera transmis au représentant de l'État dans le département et publié sur le site « sarthe.fr »

Fait à Le Mans, le 23 AVR. 2024



**Dominique LE MÈNER**

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa publication ou notification le 24 AVR. 2024  
et de sa réception en Préfecture le 23 AVR. 2024